

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

MONTEE HISTORIQUE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Nom de la manifestation : 6ième montée de démonstration historique du col du Corobin 2026

Date de la manifestation : dimanche 24 mai 2026

Organisateur administratif : ASA Haute Provence

Organisateur technique : **Digne Auto Classic Club Jean Rolland**

Lieu de la manifestation : Digne les bains place du tampinet

Visa Ligue n° délivré le

Permis d'organisation FFSA n° délivré le



Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Organisateur technique

Nom : Président DACCJR Mr Margueritte Daniel

Adresse : 7 avenue Gaston Boyer les Arches 04000 Digne les bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- Directeur de Course au départ de la montée : Mr Bertos Jean pierre licence 3535
- Chef de poste : Prayal Eric licence 15906
- Commissaire technique : *Collombon Philippe licence 366241*
- Médecin : Dr Guilmont Magaly

1.2. HORAIRES

Ouverture des engagements le 1 mars 2026 à 9 heures

Clôture des engagements le 18 mai 2026 à 00 heures.

Publication de la liste des engagés le 24 mai 2026 à 9 heures.

Accueil des participants le 24 mai 2026 de 7 heures à 8 Heures 45

Vérifications administratives le 24 mai 26 à 7 heures

Vérifications techniques le 24 mai 2026 à 7 heures 10

Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ le 24 mai 2026 à 9 heures. à place Tampinet

Briefing des participants le 24 mai 2026 à 8 heures 45 à place Tampinet Digne les bains

Démonstration le 24 mai 2026 à 9 heures

Remise des trophées le 24 mai 2026 à 18 heures place Tampinet Digne les bains

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le dimanche 24 mai 2026 de 7 h à 8 h 45 heures, à Place du Tampinet Digne les bains

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Obligatoire pour le conducteur et passagers pour les véhicules de compétitions jusqu'au 31/12/96

Vérifications techniques le dimanche 24 mai 2026 de 7 h 10 à 8 h 45 heures, place Tampinet Digne les bains

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : 7 av Gaston Boyer les Arches 04000 Digne les bains jusqu'au 18 mai 2026 à 00 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 280 €, réduits à 140 €, pour les participants acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 120 euros pour les membres du daccjr a jour de la cotisation 2026

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 80

Les voitures admises sont les suivantes.

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être de compétition ou régulièrement immatriculées **et construites jusqu'au 31 décembre 1996.(monoplaces interdites)**

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DE SECURITE

Conforme aux RTS

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La 6 ième montée historique de démonstration Du col du Corobin 2026 a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 4 phases de démonstration.

Départ : 300 m après croisement D20/D120 Entrages

Arrivée : col de pierre basse

Longueur du parcours : 4,4 km

6.3. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : Une

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : oui

Une équipe d'extraction est-elle présente ? non

Nombre de postes de commissaires : 7 + départ et arrivée

Nombre de commissaires : 18

Nombre et type d'extincteurs par poste : 6 kg poudre 1 par poste

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) CARREFOUR DIGNE LES BAINS

Publicité optionnelle

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le Dimanche 24 mai 2026 à 18 heures Place du tampinet Digne les bains